

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(105^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 14 décembre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. Souhaits de bienvenue à une délégation d'un Parlement étranger (p. 3643).

2. Questions au Gouvernement (p. 3643).

DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE SUR LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE (p. 3643)

Mmes Nicole Catala, Edith Cresson, ministre des affaires européennes.

SERVICE MINIMUM DANS LE SECTEUR PUBLIC (p. 3643)

MM. Patrick Balkany, Michel Durafour, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

EXÉCUTIONS EN IRAN (p. 3645)

M. André Lajoinie, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

PRODUCTION DE L'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE (p. 3645)

MM. Georges Chavanes, Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

SOLIDARITÉ AVEC LES ARMÉNIENS (p. 3646)

M. René Rouquet, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

PROGRAMME D'OPTIONS SPÉCIFIQUES À L'ÉLOIGNEMENT ET À L'INSULARITÉ DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (P.O.S.E.I.D.O.M.) (p. 3646)

MM. Robert Le Foll, Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

PROGRAMMES INTÉGRÉS MÉDITERRANÉENS (p. 3647)

M. Henri Michel, Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes.

CONSÉQUENCES DES NÉGOCIATIONS DU G.A.T.T. POUR L'AGRICULTURE FRANÇAISE (p. 3648)

MM. Aimé Kerguéris, Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

POURSUITE DES GRÈVES DANS LE SECTEUR PUBLIC (p. 3649)

MM. Pierre Lequiller, Michel Durafour, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

ÉBOULEMENTS DE ROCHERS SUR LA BASSE CORNICHE ENTRE NICE ET MENTON (p. 3650)

MM. Emmanuel Aubert, Maurice Faure, ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement.

ALLOCATIONS FAMILIALES (p. 3651)

MM. Fabien Thiémé, Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement.

CONTENU DES MANUELS SCOLAIRES (p. 3651)

MM. Edmond Alphandéry, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

FRAIS DE GARDE DES TITRES (p. 3653)

M. Alain Rodet, Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation.

CRISE DE L'INDUSTRIE TEXTILE (p. 3653)

MM. Jean-Pierre Kucheida, Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

DRAME ARMÉNIEN (p. 3654)

M. André Santini, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

3. Dépôt d'un projet de loi (p. 3655).

4. Dépôt de propositions de loi (p. 3655).

5. Dépôt de rapports (p. 3656).

6. Dépôt d'un projet de loi modifié par l'Assemblée nationale (p. 3656).

7. Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 3657).

8. Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 3657).

9. Ordre du jour (p. 3657).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION D'UN PARLEMENT ÉTRANGER

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de parlementaires maltais, conduite par M. Lawrence Gonzi, président de la chambre des représentants de la République de Malte. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à nos collègues.

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Pour la première période de questions, nous commençons par le groupe du Rassemblement pour la République.

DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE SUR LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, dans l'hebdomadaire ouest-allemand *Der Spiegel* du 12 décembre, vous déclarez que vous ne faites pas votre mythe de la France moteur de l'Europe et vous soulignez que l'Europe se fait à douze et qu'il n'est pas question d'oublier les autres.

Dans la même déclaration, vous estimez que si l'histoire et la géographie donnent à la France la responsabilité de prendre l'initiative politique, il convient, en revanche, de reconnaître que l'Allemagne est la puissance économique dominante en Europe.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Hélas, madame !

Mme Nicole Catala. Ces propos du Premier ministre de la France, publiés dans un hebdomadaire étranger, ont dû paraître surprenants aux Allemands de l'Ouest qui les ont lus.

Ils ont également surpris les Français lorsqu'ils en ont pris connaissance.

Estimez-vous, monsieur le Premier ministre, que de telles déclarations sont de nature à donner à la France le désir d'être en tête de ses partenaires lors de l'ouverture du grand marché unique le 1^{er} janvier 1993 ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Gouzes. C'est du chauvinisme !

Mme Nicole Catala. Ne risquent-elles pas, bien au contraire, d'entraîner chez nos industriels, et plus généralement chez les agents économiques français, le découragement et la démobilisation ? (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je vous demande de bien vouloir préciser votre pensée et je souhaite que vous rectifiez des propos qui paraissent inacceptables. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur divers bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre des affaires européennes. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes. Madame le député, l'article du journal ouest-allemand *Der Spiegel* auquel vous faites allusion ne provoque de ma part et de la part du Gouvernement aucune surprise. Le Premier ministre a fait une déclaration qui est simplement un constat.

M. Bernard Debré. Le constat de sa propre carence !

Mme le ministre des affaires européennes. C'est vrai que l'Allemagne de l'Ouest est le premier exportateur européen et quasiment le premier exportateur mondial, que sa balance commerciale est excédentaire dans des proportions fantastiques. Je ne vois pas en quoi cela sert les intérêts français de le contester ! (*Protestations sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cela dit, le moteur de l'Europe sur le plan politique est incontestablement la France. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Elle l'a montré depuis plusieurs années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Qui a désensablé les négociations communautaires au sommet de Fontainebleau, sinon le Président de la République française ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Qui a lancé le programme de recherche Eureka sinon la France, naturellement avec ses partenaires ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Qui vient de faire accepter par ses onze partenaires, à Rhodes, la télévision haute définition qui est le résultat d'Eureka et qui est la norme européenne, sinon la France ?

Qui a milité pour la nécessaire cohésion des Européens dans les négociations de Montréal, sinon la France ?

La France a pris toute sa place dans la construction communautaire. Elle l'a prise grâce à des initiatives de son gouvernement, et surtout grâce à des initiatives du Président de la République. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le tandem franco-allemand fonctionne bien. Il faut s'en féliciter. Mais rien ne sert, je le répète, de dissimuler une réalité économique qui n'est pas celle que nous souhaiterions. Nous disons, et là, madame le député, je serai d'accord avec vous, que la construction européenne ne sera un succès plein et entier que si la France est plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui sur le plan économique.

C'est la raison pour laquelle nous devons nous mobiliser pour cette construction. C'est ce que fait le Gouvernement pour préparer la grande échéance du marché unique du 1^{er} janvier 1993. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

SERVICE MINIMUM DANS LE SECTEUR PUBLIC

M. le président. La parole est à M. Patrick Balkany.

M. Patrick Balkany. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse au Premier ministre - et j'espère qu'il voudra bien cette fois nous répondre ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Beufile. Quelle prétention !

M. Alain Richard. Qu'il est suffisant !

M. Patrick Balkany. Depuis plus de six semaines, la France est paralysée par une succession de grèves dans les services publics, qui menacent gravement le fonctionnement de notre économie, qui auront des conséquences sur l'emploi et qui perturbent la vie quotidienne des Français.

M. Arthur Dehaine, M. Claude Labbé et M. Gabriel Kaupereit. C'est vrai !

M. Patrick Balkany. La grève de la sécurité sociale a touché de manière inadmissible les Français les plus défavorisés ou affaiblis par la maladie. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Michel Péricard. Nos collègues socialistes et communistes s'en moquent !

M. Patrick Balkany. Les grèves des postes ont perturbé le fonctionnement général des entreprises et certaines d'entre elles, dont l'activité est indissociable d'une bonne distribution du courrier, envisagent de mettre en place des systèmes de distribution privés.

La semaine dernière, le ministre chargé des relations avec le Parlement affirmait ici même : « Par des négociations, par la concertation, on est chaque fois parvenu à des accords par branche ou par service. » La grève qui se poursuit à la R.A.T.P. apporte un démenti formel à cette autosatisfaction béate !

La preuve est faite, monsieur le Premier ministre, que votre gouvernement n'a su ni appréhender ni traiter le problème des grèves dans le service public.

Un sondage Ipsos paru hier dans *Le Monde* montre que les agents du service public sont, pour 83 p. 100 d'entre eux, satisfaits ou très satisfaits de leur métier, qu'ils sont ouverts à un certain nombre de réformes et à une plus grande concurrence avec le privé, qu'ils critiquent la gestion des conflits par l'Etat et qu'ils sont favorables à 68 p. 100 à la généralisation du service minimum en cas de grève. Ils ont raison car, si le droit de grève est un principe fondamental de notre Constitution,...

M. Alain Richard. Ce n'est pas une question !

M. Pierre Esteve. Démagogue !

M. Alain Richard. Arrêtez de lire votre papier !

M. Patrick Balkany. ... il est dévoyé lorsque des millions de Français sont pris en otages par un très petit nombre de grévistes...

M. Alain Richard. Il ne sait pas parler sans papier !

M. Patrick Balkany. ... mobilisés, comme c'est le cas actuellement, par des syndicats et des partis politiques...

M. Pierre Esteve. C'est long !

M. Patrick Balkany. ... surtout préoccupés par la préparation des prochaines élections municipales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Comme le suggèrent une majorité d'agents...

M. Alain Richard. Il lit toujours !

M. Patrick Balkany. ... il est indispensable et urgent d'instituer un service minimum obligatoire dans le service public.

Je souhaite savoir, monsieur le Premier ministre, si votre gouvernement entend saisir rapidement le Parlement de cette question qui touche tous les Français dans leur vie quotidienne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Duraux, ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Monsieur le député, vous avez vos responsabilités et vos compétences, qui sont connues. (« Oh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.) J'ai les miennes, et c'est à ce titre là que je vais vous répondre.

M. Jean Beaufile. Très bien !

M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives. L'institution d'un éventuel service minimum en cas de grève dans les services publics est très naturellement évoquée pendant les périodes de conflits sociaux. Ce service minimum apparaît comme le meilleur moyen de réduire l'impact de la grève sur les usagers qui sont étrangers, il est vrai, au conflit, d'éviter la paralysie totale et d'assurer les fonctions prioritaires attendues de ces services.

Mais, au-delà de ces grandes idées qui auraient d'ailleurs dû voir, mesdames, messieurs les députés, un aboutissement il y a un an ou deux si elles étaient si simples à réaliser,...

M. Jean Beaufile. Eh oui !

M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives. ... la mise en place d'un service minimum se heurte à un certain nombre de difficultés d'ordre à la fois juridique et pratique, les deux étant étroitement liés.

Il faut, d'abord, définir le service minimum. Sans doute, dans certains secteurs cela peut-il se faire aisément. Par exemple, dans le secteur public audiovisuel, le service minimum se résume, les jours de grève, à un journal d'information et à un film. Mais il n'en va pas de même partout. Comment définir, par exemple, le service minimum dans les centres de tri des postes ? Proposez-vous d'ouvrir les lettres pour voir celles qui sont urgentes ? (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Bernard Dabré. C'est ridicule !

M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Parfois même, le service minimum pose de graves problèmes de sécurité. On l'a vu à la R.A.T.P. où l'on a jugé préférable - et on a eu raison - d'arrêter le trafic plutôt que de courir le risque d'accidents.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Mais regardez vers vous ! Vers M. Balkany !

M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives. J'appelle enfin votre attention sur un autre aspect du problème. Les agents étant requis, ils peuvent faire l'objet de poursuites dans le cas où ils ne se présentent pas. Mais comment, d'un point de vue pratique, les contraindre à se présenter ?

Toutes ces raisons, mesdames et messieurs les députés, me convainquent, si je ne l'étais déjà, de la nécessité de persuader plutôt que de contraindre comme le voudraient certains (« Regardez par ici ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)...

M. Patrick Balkany. C'est inacceptable !

M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives. ... et de procéder par la négociation contractuelle plutôt que par la brutalité, par la violence et par l'appel à la police. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais, je vous rassure (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française), les fonctionnaires et les agents du service public sont plus sérieux sans doute que l'opposition de l'Assemblée nationale (*Vives protestations sur les mêmes bancs. - Claquements de pupitres. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) et ils ont dit spontanément qu'ils étaient tout à fait d'accord pour discuter avec le Gouvernement de ce grave sujet que représente le service minimum.

Maintenant qu'après l'accord salarial nous avons renoué le dialogue social, nous allons engager avec eux le dialogue de façon qu'ils puissent exercer pleinement leurs responsabilités. Et je suis certain que nous pourrions, d'ici quelque temps, vous proposer un accord qui aura obtenu l'agrément des partenaires sociaux et qui pourra alors faire l'objet d'un projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Nous en arrivons à une question du groupe communiste.

EXÉCUTIONS EN IRAN

M. le président. La parole est à M. André Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le Premier ministre, les députés communistes ne cessent de lutter pour imposer le respect des droits de l'homme partout dans le monde. (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Ils se sont félicités encore mercredi dernier, ici même, de l'invitation à Paris de plusieurs personnalités étrangères marquantes pour le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Ce combat les a conduits à dénoncer notamment les violations flagrantes de ces droits en Turquie, dont le Premier ministre était en visite officielle à Paris à la fin du mois de novembre, le régime criminel de l'apartheid en Afrique du Sud, avec lequel la France, malheureusement (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)...

M. Bernard Debré. Et la Roumanie ? Et la Hongrie ?

M. André Lajoinie. ... se refuse toujours à rompre ses relations, comme le demande l'O.N.U., ou encore la répression israélienne contre le peuple palestinien, qui réclame une terre, une patrie, un Etat, tout en se prononçant, comme l'a fait Yasser Arafat, pour la sécurité et la paix de tous les Etats du Moyen-Orient.

M. Jean-Luc Reitzer. Et l'Afghanistan ?

M. André Lajoinie. Je puis vous assurer que nous n'aurons de cesse d'agir dans ce sens tant que la dignité d'un homme pourra être bafouée, sa vie détruite par l'arbitraire, où que cela se produise, y compris dans notre propre pays, quand les droits des travailleurs dans les entreprises sont foulés aux pieds et les militants syndicaux licenciés par milliers ou le droit de grève menacé, comme l'a réclamé encore M. Balkany !

Nous voulons aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, appeler votre attention sur l'Iran.

M. le ministre des affaires étrangères vient d'annoncer que les relations France-Iran avaient repris leur rythme normal. Dans ce cadre, il a prévu d'aller dans ce pays pour y représenter la France.

Ma question est la suivante : allez-vous cautionner, par la présence d'une délégation gouvernementale, les assassinats massifs d'opposants politiques auxquels se livrent les dirigeants iraniens ?

Comme vous le savez, une vague d'exécutions sans précédent frappe aujourd'hui, dans ce pays, les prisonniers politiques. Plusieurs générations de militants communistes, progressistes, démocrates sont actuellement livrés, sans jugement, aux pelotons d'exécution ou pendus en public, sur ordre direct de Khomeiny.

Nous attendons du Gouvernement une condamnation immédiate et sans ambiguïté de ces crimes, l'annonce d'une action très ferme pour obtenir qu'ils cessent et, si cela n'a pas d'effet, le renoncement au voyage à Téhéran du ministre des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Régis Perbot. Stalinien !

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Mme Edwige Avico, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, étant en route pour le Sommet de Casablanca, il m'a chargé de vous répondre à sa place.

Mais puisque vous avez énuméré un certain nombre de pays et de circonstances, je voudrais tout d'abord vous dire que, vraisemblablement, tous les invités qui se sont rendus en France pour le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme n'y seraient pas venus si la France n'était pas considérée comme la terre des droits de l'homme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

En ce qui concerne l'Iran, le Gouvernement a pris connaissance avec beaucoup d'inquiétude et d'émotion d'informations relatives à des exécutions de caractère politique.

Les informations dont nous sommes saisis viennent de plusieurs sources, parmi lesquelles le rapport présenté aux Nations unies par M. Galindo Pohl, ainsi que les documents d'organisations non gouvernementales. Ces rapports justifient la préoccupation de la communauté internationale.

J'ai moi-même souligné à New York, devant la troisième commission des Nations unies, l'importance que notre pays attache à la mission des rapporteurs spéciaux de l'organisation mondiale, en particulier dans le cas de l'Iran. (*Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Messieurs, est-ce que les droits de l'homme ne vous intéressent pas ? (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Patrick Balkany. Vous parlez trop vite ! On n'entend pas !

M. Robert Pandraud. Oui, on ne vous entend pas ! Il faut parler moins vite !

Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Nous avons la conviction que la communauté internationale doit exercer une pression pour faire cesser tous actes contraires aux droits de l'homme. C'est dans cet esprit et avec cet objectif que la France a voté, aux Nations unies, avec tous ses partenaires de la Communauté européenne, en faveur d'une résolution qui fait état de la vive préoccupation de l'assemblée générale des Nations unies et qui demande à l'Iran de se conformer à ses obligations internationales dans le domaine des droits de l'homme.

Nous nous concertons également avec nos partenaires de la Communauté européenne afin d'examiner les moyens d'une action utile.

La France a repris le cours de ses relations diplomatiques avec l'Iran. Elle entend bien que cette politique serve les principes essentiels auxquels elle est attachée. Celui du respect des droits de l'homme s'impose au premier chef. Votre assemblée peut être assurée que le Gouvernement saura faire connaître les sentiments que vous éprouvez et qu'il partage, afin que le développement de nos relations avec l'Iran contribue aussi à celui de la justice et du droit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

PRODUCTION DE L'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE

M. le président. Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Monsieur le ministre, un conflit social à E.D.F. dure depuis déjà plus de deux mois. On en parle peu, mais ses conséquences sont très graves pour la France.

Soutenus par la seule C.G.T., les conducteurs de centrales nucléaires ont mis au point une nouvelle forme de grève, idéale pour eux, qui pénalise très peu ses auteurs, mais coûte très cher à E.D.F., donc à la France.

M. André Lajoinie. Il faut satisfaire les revendications !

M. Georges Chavanes. Depuis le 12 octobre, les conducteurs de centrales E.D.F. font impunément baisser la production d'énergie électrique de 15 p. 100.

Monsieur le ministre, je vous pose trois questions.

Premièrement, est-il vrai que cette grève ne coûte presque rien aux personnels, de l'ordre de 300 francs par mois sur leurs primes, alors qu'elle coûte très cher à E.D.F., de l'ordre de 300 millions de francs par mois ? Trouvez-vous cela normal ? N'est-ce pas une démission de l'Etat ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Deuxièmement, est-il vrai que nos exportations de courant électrique ont baissé dans des proportions considérables malgré la mise en route de centrales anciennes au fioul et au charbon ?

Troisièmement, à l'approche de la période des grands froids, que comptez-vous faire pour empêcher que des délestages soient rendus obligatoires comme cela s'est déjà produit le 18 octobre et le 15 novembre ? Comment ferez-vous face à cette situation qui peut se révéler catastrophique pour les familles, les entreprises et le pays tout entier ? (*Applaudisse-*

ments sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, certaines des affirmations dont vous faites état sont exactes, d'autres ne le sont pas.

Il est exact qu'une grève a démarré parmi les agents de conduite d'E.D.F. le 12 octobre et qu'avec des intermittences elle a continué depuis cette date. Les baisses de puissance ont été, suivant les époques, de 5 p. 100 avec quelques pointes à 20 p. 100.

Il est exact que le coût pour l'entreprise a été élevé, puisqu'il est aujourd'hui, sur une période de près de deux mois, de 350 millions de francs. Cela résulte à la fois de la substitution de centrales à charbon à des centrales nucléaires et, effectivement, de certaines réductions des exportations. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de délestage parce que l'entreprise a constamment bénéficié d'une puissance suffisante pour alimenter l'ensemble du réseau. Et il n'y a pas de risque, à ma connaissance, pour que ce délestage se produise.

Par ailleurs, l'entreprise a réussi jusqu'à maintenant à honorer l'ensemble de ses obligations contractuelles en jouant des marges de souplesse que lui donnaient l'ensemble de ses contrats.

Devant une situation qui, à tous égards, est évidemment fâcheuse, qu'a fait la direction de l'entreprise chargée au premier degré, et c'est bien normal, de la gestion des conflits sociaux ?

D'abord, elle a négocié en essayant de savoir quelles étaient les revendications du personnel concerné. Il s'agit d'un personnel de niveau technique élevé, convenablement rémunéré, mais qui subit des conditions assez difficiles parce qu'il travaille par roulement. L'entreprise a donc essayé de trouver un aménagement des horaires qui lui donne satisfaction. Elle était sur le point d'y parvenir lorsqu'est apparue une nouvelle revendication, beaucoup plus lourde celle-là et qui concernait les classifications. La satisfaction de ces revendications a paru, au niveau qui était présenté, insupportable, et le conflit a rebondi le 8 décembre, alors qu'on pouvait escompter un apaisement du conflit. Aujourd'hui, la baisse de puissance sur l'ensemble du réseau est de l'ordre de 5 p. 100.

Alors, qu'avons-nous fait et qu'allons-nous faire ? Et quand je dis « nous », il s'agit encore une fois de la direction de l'entreprise avec l'approbation du Gouvernement.

Premièrement, nous avons négocié.

Deuxièmement, nous avons pris des sanctions, et des sanctions pécuniaires. C'est-à-dire que nous avons imposé au personnel en grève une réduction de ses appointements qui pouvait atteindre 80 p. 100.

Ma conclusion est qu'il n'est pas admissible qu'un groupe de personnes, que ses responsabilités installent à des fonctions névralgiques au sein d'une entreprise très intégrée et techniquement très compliquée, fasse un usage excessif de ce droit de grève ! Cela me semble évident, comme il me semble évident et normal qu'en tous cas ils subissent pécuniairement et personnellement les conséquences de leurs actes. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Brocard. Et alors ?

M. le président. Nous passons à la première série de questions du groupe socialiste.

SOLIDARITÉ AVEC LES ARMÉNIENS

M. le président. La parole est à M. René Rouquet.

M. René Rouquet. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Un tremblement de terre en Arménie vient de détruire la vie de dizaines de milliers d'êtres humains et d'endeuiller à jamais ceux qui restent. Un élan de solidarité est né à travers le monde entier, y compris aux Etats-Unis qui ont proposé leurs services aux autorités soviétiques. En France, nombre de nos compatriotes ont mis en place des comités d'entraide où sont reçus des dons en argent, en matériel et en médicaments.

Face à ce drame horrible, une véritable mobilisation a vu le jour en faveur des sinistrés d'Arménie et, parmi eux, sans doute les plus fragiles, ces jeunes enfants devenus orphelins. Pour eux, les communautés arméniennes du monde entier sont prêtes à contribuer, par tous les moyens, à leur maintien en Arménie près de leurs. Des moyens financiers importants collectés grâce à la générosité de la population seront mis à la disposition du gouvernement d'U.R.S.S. et ils pourront être utilisés en fonction des besoins réels qui se font sentir sur place.

Monsieur le Premier ministre, quelles sont les dispositions que le Gouvernement français a l'intention de mettre en œuvre dans le cadre de l'utilisation des fonds collectés en France pour en assurer l'efficacité requise ?

Enfin, pourriez-vous intervenir, monsieur le Premier ministre, pour que soit facilitée la délivrance de visas qui permettraient aux nombreuses équipes de secours organisées, qui attendent ces autorisations, de se rendre en Arménie ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Mme Edwige Avico, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je ne reviendrai pas sur l'ampleur de la catastrophe qui vient de frapper l'Arménie ni sur le grand élan de solidarité qu'elle a suscité en France et dont vous nous apportez aujourd'hui le généreux témoignage. (Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Les autorités soviétiques ont réagi à ce drame de manière totalement inédite en annonçant sans délai le séisme, en ne cachant pas son extrême gravité, enfin et surtout, en acceptant, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, une aide internationale.

Nous nous félicitons de cette attitude qui nous a permis d'envoyer, dès le 9 décembre, un premier détachement de la sécurité civile.

Ce détachement, comme ceux qui ont suivi, a pu arriver en Arménie sans délai. Si néanmoins des problèmes de visas devaient se poser, le ministère des affaires étrangères ne manquerait pas naturellement de procéder aux interventions nécessaires auprès des autorités soviétiques. Je note, toutefois, que plus de cinq cents de nos compatriotes ont déjà rejoint l'Arménie.

S'agissant des fonds collectés, une distinction doit être faite entre les fonds recueillis par des associations non gouvernementales et ceux versés au Trésor public. Je vous rappelle en effet qu'un compte spécial « Trésor public - Fonds de solidarité Arménie » a été ouvert. Le Gouvernement veillera à sa bonne utilisation. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

INDUSTRIE TEXTILE

M. le président. La parole est à M. Christian Pierret... (« Il n'est pas là ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

PROGRAMME D'OPTIONS SPÉCIFIQUES À L'ÉLOIGNEMENT ET À L'INSULARITÉ DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (P.O.S.E.I.D.O.M.)

M. le président. La parole est à M. Robert Le Foll.

M. Robert Le Foll. Monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, si la perspective de l'achèvement du grand marché commun est parfois une source d'inquiétude pour la France métropolitaine, cette inquiétude est bien plus grande encore dans les départements d'outre-mer.

Leur éloignement, leur démographie, le regroupement de la population active dans le secteur tertiaire, le manque de diversification de leur agriculture et la concurrence des pays voisins, bénéficiaires eux aussi des accords de Lomé, rendent plus menaçant encore le retard économique et le chômage qui sévissent dans ces départements.

Par ailleurs, se pose à eux le problème de l'harmonisation fiscale au sein de la Communauté économique européenne, qui risque de remettre en question une importante ressource des collectivités locales des départements d'outre-mer, l'octroi de mer.

Or la commission des communautés européennes, en adoptant les propositions contenues dans le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des D.O.M., dit le P.O.S.E.I.D.O.M., vient de donner aux départements d'outre-mer une chance de rattraper leur retard de développement économique et social avant l'établissement du marché unique européen. Elle leur promet en même temps d'être les principaux bénéficiaires du doublement prévu des fonds structurels destinés aux régions les plus défavorisées de la Communauté économique européenne.

Je souhaiterais donc savoir, monsieur le ministre, ce que pense le Gouvernement de ces mesures, connaître ses choix et les moyens qu'il compte utiliser pour permettre à l'ensemble des forces politiques, économiques et sociales des départements d'outre-mer de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement de leur région. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, ainsi que vous le précisez, la Commission des communautés a arrêté le programme P.O.S.E.I.D.O.M. Comme vous l'avez dit, il s'agit de propositions. Ces propositions vont être examinées par le Gouvernement, en liaison très étroite avec les élus de l'outre-mer. Des observations vont être faites. Les propositions de la commission, avec nos observations, seront ensuite soumises au conseil des ministres de la Commission des communautés pour que ce conseil l'approuve et prenne deux décisions.

L'une devra approuver le cadre du programme pluriannuel d'actions pour les départements d'outre-mer français. L'autre décision sera relative au régime que vous évoquiez, celui de l'octroi de mer pour les départements d'outre-mer.

En lui-même, le programme P.O.S.E.I.D.O.M. est un succès pour l'outre-mer puisque, pour la première fois dans l'histoire de la Communauté, les départements d'outre-mer font l'objet d'une réflexion d'ensemble et d'un projet global. Ces départements sont également reconnus pleinement comme partie intégrante de la C.E.E., ce qui était inscrit dans le traité de Rome mais n'avait pas, à ce jour, été concrétisé.

Le document de la commission des Communautés traduit donc une avancée significative de la commission sur plusieurs des points qui nous préoccupent mais je ne traiterai que du problème de l'octroi de mer, qui a fait l'objet de votre intervention.

Ce sujet éminemment sensible, compte tenu de ses effets sur les plans économique, financier et politique, ainsi que sur le plan du droit européen mérite un examen spécifique.

L'octroi de mer sera maintenu dans sa forme actuelle jusqu'au 31 décembre 1992. Il est actuellement appliqué aux seuls produits qui sont importés dans les départements d'outre-mer. La commission propose de le remplacer par une taxe spéciale qui sera applicable indistinctement aux produits introduits et obtenus dans les départements d'outre-mer. La recette de cette taxe sera affectée de manière à favoriser le développement économique et social des départements d'outre-mer. Les autorités locales compétentes fixeront le taux d'imposition de base, qui sera modulable. La France, enfin, pourra être autorisée à exonérer de la taxe, totalement ou partiellement selon les régions économiques, les productions locales pour une période de dix ans, en principe à partir de l'introduction du système.

Je signale par ailleurs que les programmes de développement régionaux qui vont être signés entre nos régions d'outre-mer et l'Europe doivent permettre de mettre en œuvre le doublement des fonds structurels, lesquels ne bénéficieront, pour la France, qu'aux départements d'outre-mer et à la Corse.

Les crédits du F.E.D.E.R., du fonds social européen et du F.E.O.G.A.-intervention, complétés par ceux de la Banque européenne d'investissement, financeront les projets de développement.

J'insiste sur le fait que le doublement des fonds structurels n'est pas un droit mais une possibilité qui ne sera mise en œuvre que si les projets de développement recensés par les programmes de développement régionaux sont jugés satisfaisants par les autorités de Bruxelles.

Enfin, j'entends associer très étroitement au travail d'élaboration des plans de développement régional, que je considère comme le support de l'ambition communautaire et française

pour les départements d'outre-mer, l'ensemble des forces politiques, économiques et sociales. Des séances de travail approfondies se tiendront dans chacun des départements d'outre-mer avec les représentants de mon ministère, auxquels seront invités à se joindre les fonctionnaires de la commission. Ils prendront ainsi sur place la mesure des attentes et des moyens.

La voie à suivre est donc tracée : défendre les intérêts de l'outre-mer dans les discussions avec Bruxelles, convaincre la Commission des communautés, par la qualité des projets qui seront présentés, d'accorder aux départements d'outre-mer le maximum de crédits d'intervention et associer les élus de l'outre-mer mais aussi les socioprofessionnels à cet important rendez-vous communautaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

PROGRAMMES INTÉGRÉS MÉDITERRANÉENS

M. le président. La parole est à M. Henri Michel.

M. Henri Michel. Ma question s'adresse à Mme le ministre des affaires européennes et concerne la poursuite des programmes intégrés méditerranéens.

Lors de l'adhésion à la Communauté de l'Espagne et du Portugal, la France, associée à la Grèce et à l'Italie, avait obtenu de la Communauté que des concours financiers d'aide au développement économique et à la modernisation de l'agriculture soient octroyés au profit des régions qui allaient subir de plein fouet le choc de cet élargissement.

C'est ainsi qu'ont été créés les programmes intégrés méditerranéens, les P.I.M., prévus pour durer sept ans, de 1986 à 1992, et concernant la Grèce, le grand Sud de l'Italie et, en France, les trois régions du Sud méditerranéen, la Corse et les départements de la Drôme et de l'Ardeche. Les crédits réservés à ces opérations ont été de 4,1 milliards d'ECU, dont 2 affectés à la Grèce et 2,1 à la France et à l'Italie.

Pour des raisons de cohérence avec nos propres mesures de programmation nationale, la France avait demandé et obtenu que les P.I.M. français soient répartis en deux phases : la première de 1986 à 1988, d'un montant de 360 millions d'ECU, la deuxième de 1989 à 1992. La première phase est en voie d'achèvement et chacun reconnaît qu'elle a été menée de façon exemplaire. En ce qui concerne la deuxième phase, dont les dossiers régionaux et départementaux sont, je crois, partis de Paris pour Bruxelles, je voudrais savoir, madame le ministre, comment se présente actuellement la discussion que vous menez à la commission de Bruxelles et quel sera, pour la France, le calendrier d'exécution et le montant de l'enveloppe de cette deuxième tranche. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre des affaires européennes.

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes. Monsieur le député, je vous remercie de poser une question qui relève à la fois de l'activité communautaire et nationale. Comme vous avez exprimé très clairement les considérants, je me bornerai à répondre de manière succincte.

D'abord, à la différence de la Grèce et de l'Italie, qui ont obtenu d'emblée respectivement 2 milliards et 1 milliard d'ECU de financement communautaire garanti pour la durée totale des P.I.M., c'est-à-dire pendant sept ans, la France, elle, a accepté de jouer le jeu de la transparence. Le gouvernement précédent a donc accepté un dispositif attribuant à la France 360 millions d'ECU de concours communautaires pour les trois premières années des P.I.M. Il a également accepté que le montant des concours communautaires en deuxième phase, c'est-à-dire pour les quatre années suivantes, soit défini au vu des résultats obtenus pendant la première phase.

Je ne peux m'empêcher de souligner que cette procédure, qui rend hommage à notre transparence, au savoir-faire de nos administrations et à la rigueur des procédures contractuelles relève également d'une certaine naïveté. *(« Très bien ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)* Nous aurions incontestablement eu intérêt, comme l'ont fait les Grecs et les Italiens, à négocier en une seule fois le montant global de ces concours. Autrement dit, mieux vaut tenir que courir ! *(Mêmes mouvements.)*

Deuxièmement, le montant des concours communautaires pour les quatre années restant à couvrir devra être négocié en fonction des conditions d'engagement des concours communautaires pour les trois premières années.

À la différence de ses voisins, la France a su, malgré une notification tardive des crédits, répondre à tous les critères qui nous étaient demandés : niveau d'engagement des crédits, transparence des procédures de financement, conformité des opérations financées aux orientations et programmes négociés entre les commissions, l'Etat et la région.

Troisièmement, j'ai rencontré le commissaire Varfis, qui est chargé de la coordination des instruments structurels. Je l'ai prévenu que la France demanderait, pour la deuxième phase des P.I.M., un concours communautaire de 480 millions d'ECU, soit les quatre tiers des concours obtenus en première phase, et qu'elle serait par ailleurs candidate à l'attribution d'une fraction des crédits, 260 millions d'ECU, restant en réserve après attribution de sa quote-part.

Je dois vous dire que mon entretien avec M. Varfis m'a permis de constater une divergence d'interprétation sur la nature et donc sur le montant des concours susceptibles d'être attribués à la France pour la deuxième phase des P.I.M. M. Varfis a notamment fait valoir que l'impréparation de la Grèce et de l'Italie justifiait un effort spécifique de la part de la commission. Il m'a rappelé en outre que les études d'impact de l'élargissement conduisaient à prévoir que les Italiens devaient bénéficier d'un concours communautaire double de celui de la France.

J'affirme clairement à tous les parlementaires des régions concernées par l'application des P.I.M. que ces engagements ne peuvent pas satisfaire le Gouvernement français. Ils ne sont pas équitables et, surtout, ils ne tiennent pas compte de l'effort de clarté et de rigueur accompli en commun par l'Etat, les régions et les départements concernés par l'application des P.I.M. J'ai donc l'intention d'intervenir sans relâche pour que la commission reconnaisse au plus vite le bien-fondé de notre demande. L'obtention de 480 millions d'ECU communautaires en deuxième phase n'est pas à mes yeux un montant maximum mais bien un minimum. La France a vocation à obtenir en surplus, sur la réserve communautaire, le complément de concours que doivent lui garantir sa diligence et le savoir-faire des régions concernées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons à la première série de questions du groupe Union pour la démocratie française.

CONSÉQUENCES DES NÉGOCIATIONS DU G.A.T.T. POUR L'AGRICULTURE FRANÇAISE

M. le président. La parole est à M. Aimé Kergeris.

M. Aimé Kergeris. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

La réunion ministérielle qui a eu lieu la semaine dernière à Montréal, à mi-parcours de l'Uruguay Round, s'est achevée la semaine dernière à Montréal sur un constat d'échec en raison des divergences entre les Etats-Unis et la Communauté européenne sur les négociations agricoles. En campant sur leur position initiale, les Etats-Unis se sont montrés inflexibles dans leur volonté d'obtenir un engagement à long terme sur l'élimination totale des subventions à l'agriculture, et notamment des subventions à l'exportation. Cette tactique du tout ou rien, contraire à l'esprit de Punta del Este, représente une menace formidable pour la politique agricole commune, en particulier pour l'agriculture française, qui assure un quart des exportations agricoles de la C.E.E.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. Aimé Kergeris. Les structures agricoles européennes ne pourraient jamais résister à l'option zéro prônée par les Américains.

A Montréal, les Douze ont réussi à préserver leur cohésion face à l'offensive américaine. Mais l'échec des négociations risque de provoquer une escalade de la guerre des subventions, ruineuse pour la Communauté et source d'anarchie pour les échanges agricoles mondiaux. Cet échec risque également d'attiser les contentieux bilatéraux existant entre la Communauté et les Etats-Unis ; je songe en particulier au conflit sur la viande aux hormones, qui pourrait éclater dès le 1^{er} janvier prochain.

Comment la France et la Communauté envisagent-elles de contrecarrer l'offensive menée par les Etats-Unis pour démanteler la politique agricole commune, seule garantie pour les agriculteurs ? Quelles dispositions la France compte-t-elle proposer à ses partenaires européens pour répondre au

chantage inacceptable des Etats-Unis ? Comment la France compte-t-elle agir pour maintenir l'unité européenne dans les phases suivantes des négociations de l'Uruguay-round afin de résister aux pressions croissantes des Américains ? Comment, enfin, dans un tel climat, soutenir l'exploitation agricole de type familial, qui doit rester la structure de base de notre agriculture française ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt. Pendant une semaine, quatre-vingt-dix pays ont tenté, à Montréal, de se mettre d'accord sur un certain nombre de mesures destinées à libérer davantage le commerce mondial, comme ils l'ont fait à plusieurs reprises depuis la Seconde Guerre mondiale.

Vous avez rappelé, monsieur le député, que, dans cette discussion, les questions agricoles étaient au premier rang. En effet, depuis plusieurs années, les grands pays exportateurs, au premier rang desquels les Etats-Unis d'Amérique et la Communauté économique européenne, sont en concurrence sur des marchés difficiles parce que l'on produit plus que l'on ne consomme. Dans cette négociation, la position des Etats-Unis d'Amérique, comme vous l'avez rappelé de manière assez technique, était relativement simple : ils demandaient un engagement de supprimer toutes les aides aux exportations dans un délai de dix ans, ce qui équivalait à supprimer la politique agricole commune et son système de restitutions, auquel nous Français sommes particulièrement attachés.

Voilà pourquoi la position des Etats-Unis était inacceptable pour la France et pourquoi le Gouvernement français a beaucoup travaillé, au cours des derniers mois, afin que la Communauté économique européenne adopte une position de fermeté, ce qu'elle a fait. La Communauté, pourtant isolée, et malgré les pressions extraordinaires qu'ont fait peser sur nous pendant une semaine les Etats-Unis, n'a pas cédé. Et c'est parce que nous n'avons pas cédé que l'accord sur la position américaine n'a pas été possible.

Mais je crois que nous ne devons pas non plus nous réjouir de cet échec, car nous allons entrer dans une période encore plus difficile. Les Etats-Unis d'Amérique ne nous pardonneront pas facilement de leur avoir tenu tête et nous devons nous attendre, dans les semaines qui viennent, à une première réaction du Congrès, qui consistera vraisemblablement à adopter une loi agricole comportant des aides aux exportations, lesquelles, bien évidemment, nous feront souffrir sur les marchés internationaux.

En outre, les Etats-Unis continueront à exercer une formidable pression sur tous les pays du monde en montrant la Communauté économique européenne du doigt et en la désignant comme le responsable des désordres internationaux, ce qui n'est pas vrai. En effet, nous autres Européens avons fait, depuis 1984 - je rappelle cette date volontairement -, notre part de l'effort en réduisant notre production laitière, en acceptant la baisse du prix des céréales, en instituant enfin, récemment, des stabilisateurs dans la plupart de nos pays. Il est bien clair que tant que cet effort des Européens et de nos agriculteurs n'aura pas été reconnu comme tel par les Etats-Unis, nous ne pourrons pas négocier et avancer.

Nous devons donc, monsieur le député, rester sur cette position ferme et nous apprêter à tenir le coup. La Communauté et la France doivent par conséquent, dans les mois qui viennent, agir dans deux directions.

Il faut d'abord continuer à expliquer nos efforts et chercher à nous concilier un certain nombre de pays qui ont des intérêts proches des nôtres mais qui souvent, pour des raisons politiques, penchent plutôt, dans ce type de négociation, du côté des Etats-Unis d'Amérique que du côté de l'Europe. Nous devons parler autour de nous. Nous devons expliquer ce que nous avons fait et justifier notre position, qui est bonne. J'ai proposé hier soir au conseil des ministres de l'agriculture que la Communauté économique européenne mène sans tarder une réflexion sur les efforts qu'elle a déjà entrepris et prenne un certain nombre de mesures afin de mieux valoriser ces efforts.

Mais surtout, monsieur le député, il faut que nous maintenions le cap, c'est-à-dire que nous ayons le courage d'affirmer que ce qui a été fait en l'Europe doit être maintenu, que le temps n'est pas venu de relâcher nos efforts mais qu'il faut au contraire les maintenir, ce qui sera peut-être plus difficile. Nous devons en effet être bien conscients que nous courons le risque d'une guerre commerciale. Car nous avons prévenu : « Si vous nous attaquez, nous réagissons ! » Et nous avons montré à plusieurs reprises que nous étions capables de réagir.

Il faut aussi que nous puissions continuer de dire à la face du monde : « Nous faisons notre part d'efforts ; que les autres s'y mettent ! » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais, pour cela, nous devons être capables d'avoir une attitude courageuse à l'égard de nos propres agriculteurs, qui ont fait déjà beaucoup d'efforts.

Fermeté et courage : il n'y a pas d'autre solution dans cette bataille qui s'ouvre pour nous.

Je souhaite que, compte tenu de la difficulté de cette bataille et des enjeux, nous soyons tous solidaires pour adopter cette ligne de fermeté et de courage, car il en va non seulement de notre commerce extérieur, mais aussi de notre agriculture ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

POURSUITE DES GRÈVES DANS LE SECTEUR PUBLIC

M. le président. La parole est à M. Pierre Lequiller.

M. Pierre Lequiller. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Il n'est pas là !

M. Pierre Lequiller. Monsieur le Premier ministre, vous vous êtes félicité des accords qui ont été signés ces derniers jours dans la fonction publique. L'affaire vous paraît peut-être réglée, mais les usagers, eux, s'aperçoivent que rien ne l'est.

M. Jacques Limouzy. Rien !

M. Pierre Lequiller. Le mouvement de grève, qui a commencé il y a plus de deux mois, ne cesse de s'étendre à des secteurs plus variés de la fonction publique.

M. Philippe Vasseur. C'est vrai !

M. Pierre Lequiller. Il affecte aussi bien la région parisienne que la province.

M. Philippe Vasseur. C'est vrai !

M. Pierre Lequiller. Tous les utilisateurs, en particulier les entreprises, touchés par les grèves du courrier, des transports et de l'électricité en ont assez !

M. Philippe Vasseur. Vous avez raison !

M. Pierre Lequiller. Dans la région parisienne, le métro et le R.E.R. restent gravement perturbés.

Des problèmes importants sont constatés dans les transports de Marseille et de sa région.

En province, cinq centres de tri des P.T.T. sont encore en grève. A Marseille, 17 millions d'objets sont encore en souffrance.

M. Charles Fèvre. C'est un scandale !

M. Pierre Lequiller. A E.D.F., la baisse de production due aux grèves dans les centrales nucléaires est estimée à 3 500 mégawatts, ce qui représente une perte de 300 millions de francs.

Air France est également touché par la grève.

Monsieur le Premier ministre, vous qui prétendiez améliorer la vie quotidienne des Français, celle-ci, et depuis longtemps, n'a jamais été aussi compliquée que depuis deux mois. Les usagers en ont assez de faire les frais de la déception causée par votre politique et des négociations entre le parti communiste et le parti socialiste en vue des municipales ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.* - *Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Claude-Gérard Marcus. C'est la vérité !

M. Jean-Pierre Michel. Soyez sérieux !

M. Pierre Lequiller. L'U.D.F. a déposé, dans le cadre de la discussion du D.M.O.S., un amendement permettant aux usagers, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises, d'obtenir réparation devant les tribunaux normalement compétents.

M. Charles Fèvre. Très bien !

M. Pierre Lequiller. Une entreprise privée, en France, lorsqu'elle n'honore pas ses engagements contractuels, est passible des tribunaux.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Posez votre question !

M. Pierre Lequiller. Pourquoi les entreprises publiques, dont l'activité concerne des millions de Françaises et de Français, des personnes âgées comme des enfants, des salariés et des étudiants, seraient-elles exemptées d'indemnisation ?

M. Guy Bêche. Démago !

M. Pierre Lequiller. Nous, nous sommes contre les grèves illégales, paralysantes, qui coûtent si cher à la France et pénalisent gravement notre économie. Nous, nous défendons les usagers. (*Vives protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Christian Bataille. Prétentieux !

M. Jean Tardito. Ça, c'est la meilleure de la journée !

M. le président. Veuillez, monsieur Lequiller, achever votre intervention et poser votre question ! (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mesdames, messieurs de la majorité, continuez dans le calme, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, à écouter M. Lequiller, que je prie de poser sa question. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Pierre Lequiller. En ce qui nous concerne, nous n'avons de gage à donner ni à M. Krasucki ni à M. Marchais ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gabriel Kasperoit. M. Marchais n'est jamais là !

Plusieurs députés du groupe communiste. Posez votre question !

M. Pierre Lequiller. Monsieur le Premier ministre, quelle solution concrète et rapide prévoyez-vous de mettre en œuvre pour mettre fin aux grèves paralysantes, pour mettre fin au préjudice causé aux usagers, pour permettre que ceux-ci soient indemnisés et pour instaurer le service minimum ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives. (*Vives protestations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Longuet. C'est le « service minimum » du Gouvernement !

M. Michel Durafour, ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Monsieur Lequiller, votre question, qui porte sur la poursuite des mouvements sociaux dans le secteur public, concerne de nombreux membres du Gouvernement. Pour ce qui ne relève pas directement de mon département ministériel, mes collègues empêchés m'ont demandé de vous communiquer les informations que vous souhaitez.

Il est un fait que les conflits sociaux de ces dernières semaines ont vivement préoccupé l'ensemble des Françaises et des Français.

M. Alain Gritteray. Mais pas le Gouvernement !

M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Le Gouvernement en est bien conscient. Il s'est efforcé d'y apporter chaque fois des solutions appropriées et, partout où il a trouvé des partenaires ouverts à la négociation, les résultats ont été concluants. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du*

Rassemblement pour la République.), comme le montrent, par exemple, les progrès accomplis ces dernières heures dans les négociations salariales à la S.N.C.F.

Il n'en demeure pas moins que certaines difficultés subsistent localement, provoquées parfois par l'action d'un tout petit nombre de grévistes.

C'est une réalité de notre société moderne que d'être très vulnérable à l'action d'une minorité en position de paralyser le fonctionnement de pans entiers de l'économie. Les conflits des P.T.T. et de la R.A.T.P. offrent des exemples caractéristiques de ces grèves-thromboses.

J'ai dit tout à l'heure, en répondant à M. Balkany, que le service minimum pouvait effectivement être une première piste de réflexion mais que, sans doute, il ne pouvait pas tout résoudre par sa seule vertu.

Prévoir la mise en cause de la responsabilité civile des grévistes apparaît également comme une solution faussement séduisante, d'abord parce que cette mise en cause est d'ores et déjà possible au travers des mécanismes de droit commun de l'article 1382 du code civil, ensuite parce que vous n'échapperez pas au problème de l'imputabilité à tel ou tel fait de grève, à tel ou tel gréviste, des dommages, au demeurant fort difficiles à évaluer, que vous voudrez faire réparer. (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Tournez-vous vers M. Lequiller pour lui répondre !

M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Il y a enfin l'amendement Lamassoure. Ainsi que je l'ai dit au nom du Gouvernement, nous en parlerons au printemps. Vous connaissez ma position à ce sujet.

J'ajouterai simplement que je suis fort perplexé de constater que si les infirmières ont pu, durant leur grève, assurer un service minimum en se relayant d'heure en heure au chevet des malades, c'est précisément parce que l'amendement Lamassoure ne leur était pas applicable. S'il l'avait été, il aurait été beaucoup plus avantageux pour elles de faire grève toute la journée et de ne pas soigner les malades ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

J'en viens maintenant à la négociation.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Tournez-vous vers M. Lequiller !

M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Il est temps à présent de commencer à réfléchir en commun à la modernisation de notre secteur public. Je le fais, en ce qui me concerne, pour la fonction publique.

M. Robert-André Vivien. Adressez-vous à l'auteur de la question !

M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives. C'est seulement de cette réflexion que peuvent venir les évolutions susceptibles d'éviter que la situation, que nous sommes unanimes, ou presque, à regretter, ne se reproduise, et de faire en sorte que les difficultés actuelles prennent rapidement fin, ce qui est, je l'espère, le vœu ardent de tous dans cette assemblée, mais j'en doute quand je regarde l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en revenons au groupe du Rassemblement pour la République.

ÉROULEMENTS DE ROCHERS SUR LA BASSE CORNICHE ENTRE NICE ET MENTON

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Aubert.

M. Emmanuel Aubert. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, vous n'êtes pas sans savoir que la route nationale à trafic intense, appelée « basse corniche », dans les Alpes-Maritimes, et la voie ferrée internationale Paris-Vintimille sont constamment menacées par des éboulements massifs émanant d'une falaise qui les surplombe.

La question n'est pas locale : il s'agit d'un risque majeur !

Il y a quelques jours, la basse corniche a été de nouveau coupée et des voitures, heureusement vides, écrasées. Un bloc d'une tonne a traversé une maison occupée par quatre personnes.

Le 5 janvier 1977, voilà onze ans, 30 000 tonnes de rochers ont coupé, à quatre heures du matin, la basse corniche et la voie ferrée Paris-Vintimille. Par miracle, il n'y a pas eu de victimes. Il a fallu plusieurs jours pour rétablir le trafic ferroviaire international et cinq mois pour rouvrir la basse corniche, essentielle pour le trafic routier international, en y installant un pont provisoire - un pont Bailey -, qui existe toujours.

M. François Hollande. Et qu'a fait Jacques Chirac ?

M. Emmanuel Aubert. Dès 1977, les experts de votre département ministériel ont considéré que la seule façon d'éliminer la menace serait de percer un tunnel de 600 mètres, pour un coût de 20 millions, c'est-à-dire peu de choses. Les travaux dureraient vingt mois.

Pour répondre à mon interpellateur, je rappellerai que tous les ministres de l'équipement qui se sont succédé depuis 1977 - cinq ans se sont écoulés, de 1981 à 1986, où ces ministres étaient socialistes - ont eu à connaître de cette affaire grave.

Pour autant, le tunnel n'est pas commencé, le pont provisoire, de plus en plus vétuste, inquiète vos propres experts - vous le savez bien, monsieur le ministre d'Etat - et le risque majeur demeure.

En 1987, votre prédécesseur, M. Méhaignerie (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste), votre prédécesseur, dis-je, annonçait que cette opération avait été dotée de 28 millions de francs en autorisations de programme à valoir pour l'exercice 1988.

Nous sommes en décembre 1988. Que sont devenus les crédits ? Le tunnel n'est toujours pas commencé, le pont provisoire est de moins en moins stable et le risque demeure. Je répète, une nouvelle fois, qu'il s'agit non pas d'un problème local, mais d'un risque majeur ! Monsieur le ministre d'Etat, êtes-vous prêt à le supprimer enfin ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement.

M. Maurice Faure, ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement. Monsieur le député, je continue à être voué aux questions les moins contentieuses de nos débats, semble-t-il, et je me félicite que la réponse que je vais vous apporter puisse être l'occasion d'un moment de détente. (*Rires sur plusieurs bancs.*)

Vous êtes au moins convenus que la responsabilité de la situation ne m'incombait pas totalement. J'ai fort apprécié que vous distribuiez ici et là des parts de critiques et qu'en définitive vous ayez terminé votre propos, en vous adressant à moi, sur un mot d'espoir : allez-vous enfin résoudre ce problème ? m'avez-vous demandé. (*Sourires.*)

Il est exact que, dans la nuit du 2 au 3 décembre, dix blocs de rochers pesant, d'après mes services, qui les ont évalués (*Rires*), de 50 à 150 kilos...

M. Jacques Limouzy. Ça peut tuer une personne !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement. ... sont tombés sur des immeubles et sur un hôtel situés au bord de ce que mes services appellent la R.N. 98 et vos compatriotes la basse corniche. On a déploré des dégâts matériels mais, et fort heureusement, il n'y a eu aucune victime.

M. Arthur Dahaine. Fort heureusement !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement. C'est ce que j'ai dit ! Nous sommes d'accord. Alors pourquoi voulez-vous qu'il y ait un problème là où, pour une fois, il ne s'en pose pas ? (*Sourires.*)

Cela dit, je vous ferai remarquer deux choses, monsieur Aubert.

En premier lieu, la corniche d'où sont tombés les rochers est une propriété privée. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. François d'Aubert. Il faut nationaliser ! (*Sourires.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement. En vertu du droit français, respectueux de la propriété privée, et ce n'est pas vous qui contesterez cet aspect fondamental de notre législation, le propriétaire privé a la responsabilité de ce qui lui appartient.

M. François d'Aubert. De qui s'agit-il ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement. Néanmoins, les services de l'équipement ont immédiatement déblayé la chaussée qui, dès le lendemain matin, était rouverte à la circulation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Sapin. Ah ! Très bien ! (*Sourires.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement. En second lieu, il est exact qu'il y a des années...

M. Emmanuel Aubert. Onze ans !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement. Onze ans, en effet, qui, partagés entre la droite et la gauche, penchent plus d'un côté que de l'autre. (*Rires sur de nombreux bancs.*) Il est exact, disais-je, que, depuis onze années, des incidents de ce genre, et parfois même des accidents, surviennent régulièrement.

Rassurez-vous ! Les 28 millions dont vous avez parlé, les 28 millions de M. Méhaignerie, puisqu'il faut bien rappeler d'où ils viennent (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre*), ne sont pas perdus ! (« Ah ! » sur de nombreux bancs.) Ils n'ont pas été dissipés dans les arcanes de mon ministère. Il ne reste plus qu'à signer une convention avec la S.N.C.F., et vous le savez. Quant au tunnel qui résoudra définitivement le problème, les travaux commenceront en 1989 ! Que voulez-vous de plus, mesdames, messieurs ?

Il aura fallu que ce gouvernement arrive au pouvoir pour qu'enfin vous ayez satisfaction ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Monsieur le ministre d'Etat, je crois bien interpréter le sentiment de l'Assemblée en disant qu'il y a des réponses qu'on aimerait plus longues. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

ALLOCATIONS FAMILIALES

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Fabien Thiémé.

M. Fabien Thiémé. Monsieur le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, en cinq ans, le pouvoir d'achat des allocations familiales a baissé de 10 p. 100. Si l'on y ajoute la baisse du pouvoir d'achat des salaires, l'augmentation des cotisations sociales, les hausses des loyers exorbitantes, on mesure combien sont insurmontables les difficultés vécues par des millions de familles.

Pourtant, d'énormes sommes d'argent sont gâchées dans la spéculation. Richesses et profits continuent de croître de manière insolente. Pour de nombreuses familles, l'approche des fêtes de Noël rend d'autant plus insupportables ces inégalités.

En ces jours de célébration du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui précise en son article 23 que « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille », qui ne voit qu'une telle situation est une grave atteinte aux droits de l'homme ?

Les prestations familiales jouent un rôle important dans la vie de toutes les familles, mais aussi dans la vie économique et sociale. Les relever de 10 p. 100, dès le mois de janvier, comme nous le demandons, montrerait la volonté du Gouvernement d'aider les familles à faire face à leurs responsabilités parentales. La restitution à la branche « famille » des excédents des trois dernières années y suffirait largement.

Par ailleurs, nous pensons que le Gouvernement peut et doit prendre les mesures nécessaires pour l'attribution, à l'occasion de ce Noël 1988, d'une prime substantielle par enfant et par famille de chômeur, la somme étant prélevée sur les 632 millions de francs des fonds sociaux restés dans les caisses des A.S.S.E.D.I.C.

Que pensez-vous donc faire, monsieur le ministre, pour répondre aux demandes des familles ? Elles ont grand besoin qu'elles soient satisfaites, pour finir notamment cette année 1988 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement.

M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, en ce qui concerne la revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales que vous souhaitez voir intervenir le 1^{er} janvier prochain, le Gouvernement est déterminé à garantir strictement le pouvoir d'achat des prestations familiales.

Ainsi, le conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocations familiales est saisi, pour avis, d'un projet de revalorisation de cette base mensuelle de 1,1 p. 100 qui se décompose en 0,1 p. 100 de remise à niveau sur les prix de 1988 et en 1,01 p. 100 au titre de l'évolution des prix prévue pour 1989. Cette revalorisation sera, bien sûr, suivie d'une seconde au mois de juillet 1989.

Dans la seconde partie de votre question, vous avez suggéré de faire verser par les caisses d'allocations familiales une prestation exceptionnelle, à l'occasion des fêtes de Noël, financée par les fonds sociaux des A.S.S.E.D.I.C.

Je voudrais vous rappeler, monsieur le député, que la maîtrise de ces fonds revient aux partenaires sociaux qui gèrent le régime d'indemnisation du chômage.

Il n'appartient pas au Gouvernement, notamment pas au ministre, d'intervenir dans un domaine qui est de la stricte responsabilité des partenaires sociaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Mugette Jacquaint. Si ce n'est pas du formalisme, tout ça...

CONTENU DES MANUELS SCOLAIRES

M. le président. Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Edmond Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, je vais vous interroger sur la qualité des livres scolaires utilisés par nos enfants car, en tant que parent d'élève, il m'arrive, comme à mes collègues, d'avoir à regarder ces ouvrages. Si j'ai souhaité intervenir dans le cadre des questions d'actualité, c'est parce que j'ai été choqué à la lecture d'un livre d'histoire et d'éducation civique utilisé par les élèves des classes de troisième dans les lycées de Paris. Ce livre, que je tiens entre les mains, vous le voyez tous...

Au fil des pages, ce manuel, *Espaces et civilisations*, nous apprend des choses étonnantes. Par exemple, à la page 108, leçon d'instruction civique, que « l'Etat dispose du monopole de l'information radiotélévisée ».

M. Jean Tardito. Et alors ? Ce n'est pas vrai ? (*Sourires sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Edmond Alphandéry. A la page 110, il est écrit : « Quatre grandes familles politiques ambitionnent de gérer les affaires de l'Etat : le Parti républicain - merci pour lui (*Sourires*) - le Rassemblement pour la République, le Parti socialiste et le Parti communiste français. » Merci pour l'U.D.F., merci en particulier pour le C.D.S. auquel j'ai l'honneur d'appartenir ! (*Nouveaux sourires.*)

Quant à vous, monsieur le ministre de l'éducation nationale, qui êtes, me semble-t-il, ministre d'Etat, vous allez être particulièrement intéressé par un passage de la page 98 où l'on apprend à vos enfants que « certains ministres, chargés de missions particulières, ne sont pas à la tête d'un ministère. On les appelle ministres d'Etat. » (*Rires sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Et vous allez être heureux, mes chers collègues, d'apprendre, à la page 100 de cet excellent manuel, que l'ordre du jour de notre assemblée est adopté « par les députés sur les propositions des présidents des groupes ». (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

M. André Santini. Très bonne idée !

M. Edmond Alphonse. Cet ouvrage, vous en conviendrez, monsieur le ministre, mes chers collègues, est d'une rare exactitude et d'une exceptionnelle qualité pédagogique ! (Sourires.)

Je le mets à votre disposition, monsieur le ministre. En le feuilletant, il n'est pas très difficile de s'apercevoir - il suffit de regarder les quelques photos qui l'illustrent - qu'il essaie d'inculquer à nos enfants une philosophie politique que je vous laisse le soin de deviner, d'ailleurs avec un parti pris et une étroitesse d'esprit qui ont pratiquement disparu, et heureusement, de nos débats. On se rend compte à quel point ce genre de livres est mal adapté à la formation de l'esprit critique de nos écoliers. Tous les poncifs qui traînaient dans la littérature de l'extrême gauche il y a une dizaine d'années - ils ont, fort heureusement, eux aussi disparu - sur l'impérialisme américain ou sur la révolution cubaine, et j'en passe, fournissent la trame d'un ouvrage scolaire qui, malheureusement, vous le savez aussi bien que moi, n'est pas l'exception.

Je me demande, monsieur le président de l'Assemblée nationale, si nous ne devons pas prendre l'initiative de constituer une commission parlementaire sur les livres scolaires. (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)

J'aimerais, monsieur le ministre de l'éducation nationale, que vous nous indiquiez quelle est votre politique pour contrôler la qualité des livres scolaires. Seriez-vous disposé à travailler avec nous dans ce sens si mon groupe de l'Union du centre prenait la décision de constituer un tel groupe de travail sur un problème dont, j'en suis sûr, vous ne sous-estimez pas l'intérêt ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je m'efforcerai de vous administrer deux fois la démonstration que je suis, non seulement ministre d'Etat, mais ministre de l'éducation nationale ! (Sourires.)

M. Alphonse a posé, en faisant sourire, un problème sérieux. Il me paraît très révélateur qu'un député de l'Assemblée nationale, en partant de son vécu, en l'occurrence d'un manuel utilisé par son enfant, en fasse critique concrète. Voilà qui me paraît très bien traduire le fait que les problèmes d'éducation sont ressentis de façon personnelle et affective par des dizaines de millions d'hommes et de femmes en France qui ne s'expriment pas à l'Assemblée nationale, en tout cas pas directement, comme vous, monsieur Alphonse.

M. Edmond Alphonse. Absolument !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. En même temps, mesdames, messieurs, la question de M. Alphonse néglige un fait qui satisfera sans doute les partisans de l'économie libérale et du libre marché dont il est à l'évidence un des bons théoriciens.

M. Edmond Alphonse. Je vous remercie !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. J'y reviendrai...

En effet, la réalisation, l'édition et la commercialisation des manuels scolaires en France dépendent totalement du secteur privé.

Naturellement, le ministère de l'éducation nationale, par les directeurs compétents, selon les ordres d'enseignement, ou par les inspecteurs généraux de l'éducation nationale, spécialisés notamment dans les disciplines, définit les programmes, qu'il communique au syndicat des éditeurs de manuels scolaires. Il ne communique pas les manuels ni même la trame d'un manuel !

Selon la tradition française, dans ce domaine, le ministère de l'éducation nationale n'exerce ensuite aucun contrôle, de manière à éviter tout phénomène de privilège ou, au contraire, de censure à l'égard des éditeurs. Selon une tradition respectée par tous, je le répète, c'est à ces derniers qu'il

appartient de choisir eux-mêmes, et en principe soigneusement, leurs directeurs de collections et leurs auteurs, c'est-à-dire les rédacteurs des manuels.

Si M. Alphonse souhaite remettre cette tradition en cause, qu'il le dise.

M. Charles Fèvre. Cela ne résout pas le problème !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. En tout cas, pour m'en être entretenu personnellement avec les représentants du syndicat des éditeurs - je les ai reçus récemment au ministère de l'éducation nationale - je sais que les dirigeants de cet organisme, composé de personnalités souvent exceptionnellement compétentes et brillantes, sont attachés à l'exercice de leurs responsabilités et donc très attentifs à la manière dont s'exercent les mandats. Ils s'efforcent de choisir les personnalités, mais, j'y insiste, ce sont eux qui choisissent librement.

Pour ma part, monsieur le président, je ne suis pas hostile à l'idée de constituer une commission qui étudierait ce point. A mon avis, toutefois, elle ne pourrait traiter que de la méthode : comment, désormais, faudrait-il élaborer les manuels scolaires en France et passer des programmes, à supposer que ceux-ci soient bien définis, aux manuels ? Elle ne doit pas, à mon sens, établir le fond des manuels. Vous n'imaginez tout de même pas que le savoir mis à la portée de nos enfants pourrait résulter de compromis ou d'équilibres entre des groupes politiques !

M. Francis Gang. Et quelle est la vérité ?...

M. Jacques Limouzy. Même pour l'orthographe ? (Sourires.)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ce serait, mesdames, messieurs, un formidable recul. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Pour le moment, je me bornerai à vous signaler qu'il est fort difficile d'élaborer des manuels. En tout cas la responsabilité n'en incombe pas directement au ministre.

Un député du groupe Union pour la démocratie française. C'est aussi nul que Durafour !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Naturellement, les professeurs, collègues des auteurs de manuels sont très vigilants sur les textes de ceux-ci, qu'ils examinent de près, et M. Alphonse vient d'en apporter lui-même la démonstration. J'ai parcouru moi aussi le manuel qu'il m'a signalé, et j'y ai lu un certain nombre de passages qui m'ont paru approximatifs.

M. Yves Chamard. C'est le moins qu'on puisse dire.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Mais il y a sûrement, à côté, de bonnes choses dans ce manuel. En voici un autre, que j'ai lu aussi.

M. Jean-Yves Chamard. Un vieux ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Non, pas si vieux que ça, vous allez voir.

M. Francis Delattre. Qu'est-ce que c'est ? Un missel ? (Rires.)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Dans ce manuel, que j'ai sous les yeux, je lis la phrase suivante : « Il est intéressant d'observer que l'on retrouve dans ce modèle les mêmes relations que dans la construction antérieure, avec cette seule différence : la relation d'équilibre interne devient la fonction-objectif, et l'objectif de plein emploi devient une relation d'équilibre. » (Rires et exclamations.)

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. C'est le grand art !

De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est du Rocard ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Attendez ! (« C'est évident ! » sur de nombreux bancs.)

Eh bien, non justement, ce n'est pas évident.

Un étudiant vigilant avait compris que l'auteur de ce manuel s'était trompé, que là où il écrivait : « interne », il fallait lire : « externe ».

M. Arthur Dehains. C'est grave !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Cet étudiant a eu du mérite, parce que, à la page précédente de ce manuel, le même auteur, au lieu d'écrire : « au-dessous », avait écrit : « au-dessus », ce qu'un autre étudiant, fin et sagace, avait de lui-même corrigé.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Charasse ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ce manuel, intitulé *Cours d'analyse macro-économique*, a été rédigé... par M. Edmond Alphandéry (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), ce qui prouve que tout le monde peut se tromper et que moi-même je n'ai pas résisté à la tentation d'être professeur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

FRAIS DE GARDE DES TITRES

M. le président. La parole est à M. Alain Rodet.

M. Alain Rodet. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

Un grand nombre de petits porteurs, attirés par les perspectives de placements sur le marché financier, en 1986 et en 1987, lors du lancement des opérations de privatisation ont été désagréablement surpris en apprenant que, dans certains cas, les frais de garde des titres ainsi acquis, facturés par les établissements financiers, obéraient lourdement les dividendes qu'ils escomptaient. Certains d'entre eux ont d'ailleurs saisi les organisations de consommateurs et même les élus que nous sommes. Ces candidats à la propriété de titres de sociétés privatisées semblent avoir été particulièrement mal informés des sujétions auxquelles pouvaient les soumettre l'achat d'actions.

M. le ministre de l'économie est, nous le savons, très attaché à la modernisation financière de notre pays ainsi qu'à la protection des consommateurs et des épargnants. Quelles dispositions compte-t-il prendre pour assurer une meilleure information et une transparence véritable des conditions d'accès au marché financier pour les petits épargnants ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation.

Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, en règle générale, lorsque l'on possède des actions, il faut payer des frais de garde à la banque qui les gère : c'est la juste rémunération d'un service rendu - elle peut d'ailleurs varier d'une banque à l'autre car la concurrence joue.

Je précise que les droits de garde sont d'autant plus élevés proportionnellement que le nombre et la valeur des actions sont réduits puisqu'il s'agit de couvrir des frais fixes de gestion.

Dans le cas des actions des sociétés privatisées, le gouvernement précédent avait imposé aux banques la gratuité de la garde des actions pendant dix-huit mois. A l'expiration de ce délai que devait-il se passer ? Le gouvernement précédent n'en avait rien dit. On a vanté aux petits porteurs les charmes de la privatisation, on les a attirés avec la gratuité de la garde des actions mais sans se préoccuper de ce qui arriverait au bout de dix-huit mois ni de la représentation des petits porteurs dans les assemblées générales.

Alors que faire maintenant ? On ne peut pas prolonger indéfiniment la gratuité de la garde. Il est normal que des services qui ont un coût soient rémunérés. Mais il faut veiller effectivement, et vous l'avez signalé, monsieur le député, à l'information préalable des clients des banques afin que puisse jouer la concurrence et que les petits porteurs puissent bénéficier de celle-ci. Je m'y emploierai.

Aux banques, je dirai : attention ! Ménagez des transitions. Ne commettez pas avec les petits porteurs l'erreur que certaines d'entre vous ont faite lorsqu'elles ont augmenté brutalement et uniformément le tarif des cartes bancaires.

Enfin, il faut organiser l'actionnariat populaire. Des mesures ont déjà été prises dans ce sens. Je pense à la prolongation de cinq à dix ans de la période d'exonération des plus-values réalisées par les clubs d'investissement et à la modernisation, votée hier par votre assemblée, des S.I.C.A.V. et des fonds communs de placement. Mais, bien sûr, nous souhaitons aller plus loin et trouver par les moyens juridiques adaptés la possibilité de permettre aux petits porteurs de faire entendre leur voix dans les assemblées générales des sociétés privatisées, afin qu'ils soient réellement associés à la marche de ces entreprises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

CRISE DE L'INDUSTRIE TEXTILE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle - après quelques péripéties sur lesquelles je ne reviens pas...

Avec une perte de 6 à 7 p. 100 de salariés dans le textile et de 10 p. 100 dans l'habillement pour 1988, l'industrie textile française, monsieur le ministre, est en péril. Elle emploie aujourd'hui encore près de 420 000 personnes, soit 10 p. 100 de la population industrielle totale. Si aucune action n'est engagée pour son maintien, la France devra essuyer un nouveau recul de l'emploi dans ce secteur. La concurrence aiguë des pays du Pacifique et du pourtour de la Méditerranée est, semble-t-il, une des raisons de ce déclin.

Face à cette internationalisation de la production, je fais confiance au Gouvernement pour qu'il adopte une position ferme dans la gestion du dispositif d'encadrement des importations. En effet, maîtriser les courants d'échanges constitue un premier moyen d'action efficace, étant entendu qu'il faut se garder de verser dans un protectionnisme aux conséquences dangereuses pour l'économie. Un autre moyen efficace est évidemment la modernisation de notre production.

Néanmoins, ce renouvellement qualitatif de l'industrie textile française ne doit-il pas, pour obtenir des résultats, être lié à un ralentissement des phénomènes de « délocalisation » des grandes entreprises vers les pays où les coûts salariaux sont moins importants ? La liste des entreprises utilisant ce biais s'allonge en effet quotidiennement. Je pourrais citer l'exemple de l'entreprise Rousseau, d'Arras, qui, en ce moment, se délocalise au Maroc, entraînant la suppression de plus de 200 emplois.

Ce matin, en conseil des ministres, le ministre de l'industrie a présenté des mesures pour faire face à cette situation. Ces mesures sont importantes, mais nous demandons que le Gouvernement poursuive son effort, en particulier par le contrôle des importations sauvages et l'aide à l'investissement telle qu'elle avait pu être faite auparavant.

Néanmoins, monsieur le ministre, la situation sociale est très préoccupante. De nombreux travailleurs, dans toute la France, vivent cette mutation douloureusement.

Cela est particulièrement vrai pour le bassin d'emplois que je représente, le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, où nombreux sont les travailleurs qui vont exercer leur profession dans la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing, laquelle est directement atteinte par ces problèmes.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous faire connaître les mesures sociales exceptionnelles que nécessite la gravité de cette situation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Philippe Vasseur. C'est une très bonne question, mais M. Soisson ne pourra pas répondre sur le problème des échanges internationaux, qui sont la cause des difficultés !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, l'industrie du textile et de l'habillement perdra sans doute en 1988 plus de 30 000 emplois.

M. Jean-Pierre Brard. Et cela vous satisfait !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Et les réductions d'effectifs se poursuivront vraisemblablement l'année prochaine.

M. Louis Pierna. Eh bien !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. La situation est donc « préoccupante », pour reprendre votre formule, pour trois raisons.

Mme Muguetta Jacquaint. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. La faible qualification des travailleurs, d'abord ; ce sont très souvent des femmes, et des femmes âgées, qui sont touchées.

La taille des entreprises, ensuite ; ce sont très souvent des petites et des moyennes entreprises qui licencient...

Mme Muguetta Jacquaint. C'est faux !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle... et pour lesquelles la difficulté de réaliser et de mettre en œuvre un plan social existe.

Enfin, ce sont des bassins d'emploi dans lesquels la situation de l'emploi est déjà dégradée, comme chez vous, qui sont les premiers touchés.

Face à cette situation critique, j'entends répondre par des mesures spécifiques pour améliorer les plans sociaux...

Mme Muguetta Jacquaint. Il y a du fric en pagaille !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... et pour venir en aide aux travailleurs licenciés.

D'abord, l'intervention du fonds national de l'emploi sera accrue.

M. Jean-Pierre Brard. C'est le S.A.M.U., ça !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. En deuxième lieu, des cellules d'intervention textile-habillement seront mises en place dans les bassins textiles en liaison avec les partenaires locaux, les députés et les organisations professionnelles. Elles disposeront de moyens renforcés pour l'accueil, la formation et le reclassement des salariés dans le cadre des conventions de conversion conclues avec les partenaires sociaux. Elles pourront organiser des formations de requalification de longue durée pour tous ceux qui en éprouveront le besoin.

Troisièmement, une mesure est créée en faveur des salariés licenciés âgés de plus de cinquante ans. C'est là sans doute le problème le plus important. Les conventions de réembauche permettront d'apporter aux entreprises d'accueil une exonération de charges sociales pendant un an ainsi qu'un quota d'heures de formation.

Quatrièmement, une action particulière sera conduite pour prévenir les licenciements en favorisant les reconversions internes, notamment par des actions de remise à niveau qui pourront bénéficier du financement du fonds national de l'emploi.

Cinquièmement, la possibilité de recourir au chômage partiel sera également ouverte par une augmentation des heures indemnisables.

Sixièmement, des propositions seront faites prochainement aux partenaires sociaux dans le cadre de l'U.N.E.D.I.C. afin de permettre de limiter les licenciements et d'en atténuer les effets par le recours au temps partiel.

M. Louis Pierna. Et produire français ?

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. J'ajoute que ces moyens importants doivent s'accompagner d'une politique de redéveloppement économique des bassins les plus fortement touchés. Cette politique est conduite et sera développée par M. Jacques Chérèque, ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

Enfin, monsieur le député, je suis prêt à étudier avec l'ensemble des députés membres du groupe « Textile » toutes les mesures qui apparaîtraient utiles afin de venir en aide directement aux travailleurs licenciés, et notamment aux plus âgés, dont je sais, parce que vous me l'avez dit, les difficultés à trouver un nouvel emploi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

DRAME ARMÉNIEN

M. le président. Au titre du groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. André Santini.

M. André Santini. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et elle s'inscrit dans la suite de celle qui a été posée tout à l'heure sur les problèmes de l'Arménie.

Face aux événements tragiques dont vient d'être victime le peuple arménien, les Français ont démontré leur capacité à se mobiliser pour de nobles causes, et cela dans l'unanimité.

Nous félicitons et remercions tous ceux de nos compatriotes qui ont, dès les premiers instants, manifesté spontanément leurs solidarités en faisant des dons de toute nature ou en se portant volontaires pour tenter de sauver sur place le plus grand nombre possible de vies humaines. Tous méritent qu'un hommage solennel leur soit rendu.

Une question fondamentale n'a pas encore été abordée, celle de la reconstruction des villes dévastées. Mon intervention portera sur deux points.

Ne pensez-vous pas souhaitable que la France, terre d'accueil des Arméniens, prenne l'initiative d'une action à mener dans ce sens avec ses partenaires européens, dans un cadre comparable à celui qui a été mis en place pour lutter contre la sécheresse en Afrique, le programme solidarité-eau ?

Deuxièmement, êtes-vous prêt à accueillir les initiatives originales étudiées par le groupe U.D.F. pour répondre aux besoins les plus immédiats des Arméniens sinistrés ? Je pense à la prise en charge par des entreprises françaises de la reconstruction de quartiers ou d'équipements sociaux. J'ai noté à ce propos dans *Le Monde* daté d'aujourd'hui que M. l'ambassadeur d'U.R.S.S. avait déjà émis un avis favorable à mon idée.

Cette tragédie peut être une nouvelle occasion de rassembler les Français pour un témoignage exemplaire de solidarité mais aussi de reconnaissance envers le peuple arménien : 360 000 des siens - ne l'oublions pas - sont morts pour la liberté au cours des deux derniers conflits mondiaux. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Mme Edwige Avicq, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, j'ai déjà eu l'occasion, aujourd'hui, d'évoquer l'ampleur du désastre qui a frappé l'Arménie le 7 décembre. Au nom du Gouvernement, et me faisant l'interprète de tous nos compatriotes, je tiens à réitérer aux autorités soviétiques l'expression de toute notre compassion dans cette douloureuse épreuve. J'adresse aussi aux familles des victimes en Arménie, à leurs parents en France, mes sentiments de sincère affliction.

Face à cette terrible catastrophe, le Gouvernement français a proposé le 8 décembre son aide aux autorités soviétiques, qui l'ont aussitôt acceptée. Un premier détachement de la sécurité civile a pu rejoindre l'Arménie dès le 9 ; trois autres détachements ont suivi. Au total, environ 500 personnes - sapeurs-pompiers, médecins, spécialistes de la sécurité civile, accompagnés de cinquante-quatre chiens - ont été dépêchés. Soixante dix-sept tonnes de matériel ont été immédiatement acheminées. En outre, un énorme effort de solidarité s'est développé dans toute la France. Huit vols spéciaux ont été affrétés.

Les autorités soviétiques qui, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, ont accepté les offres de concours venant de l'étranger, ont particulièrement distingué l'action des équipes et les secours venus de France. Comme vous le savez, *La Pravda* en a fait état.

La France, par son action propre, aussi bien que dans le cadre de la Communauté, qui a déjà décidé une aide d'urgence de 590 000 ECU, continuera à marquer concrètement et activement sa solidarité et, monsieur le député, nous sommes prêts à examiner toutes les initiatives utiles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Les questions et les réponses ont été courtes et l'atmosphère fut ce qu'elle devrait être plus souvent.

3

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 471, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Elie Hoarau et Alexis Pota une proposition de loi tendant à réduire l'utilisation de pratiques frauduleuses lors de consultations électorales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 443, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Jacques Jegou et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à autoriser le paiement mensuel des impôts locaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 444, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Alain Jonemann une proposition de loi tendant à élargir la responsabilité des dirigeants de services télématiques et à protéger la jeunesse.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 445, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. François d'Harcourt une proposition de loi tendant à rétablir l'allocation de franchise supprimée par les ordonnances n° 60-907 du 30 août 1960 et n° 60-1253 à 1256 du 29 novembre 1960.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 446, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Michel Pelchat et Ladislav Poniatowski une proposition de loi tendant à accorder le droit de vote pour les élections municipales aux citoyens des Etats membres de la Communauté économique européenne.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 447, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Mazeaud et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative aux forclusions encourues durant la période d'interruption du service postal, ainsi qu'à la prorogation et à la suspension de divers délais.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 448, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Rudy Salles une proposition de loi tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 56-1223 du 3 décembre 1956 relative au sursis d'expulsion.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 449, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Rudy Salles une proposition de loi tendant à modifier les articles L. 266 et L. 248 du code électoral relatifs aux déclarations de candidatures aux élections municipales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 450, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Desanlis une proposition de loi tendant à mettre des appelés du contingent à la disposition des corps de sapeurs-pompiers communaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 451, distribuée et renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Alain Griotteray une proposition de loi tendant à assurer un service minimal en cas de grève dans les transports publics.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 452, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gilbert Gantier une proposition de loi tendant à rétablir en France métropolitaine un régime horaire conforme aux exigences de la situation géographique de notre pays.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 453, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Mauger et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à instituer le statut de « prisonnier détenu dans les camps du Viêt-Minh ».

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 454, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Emmanuel Aubert une proposition de loi tendant à modifier l'article 78 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 455, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Christian Estrosi une proposition de loi tendant à assurer la continuité du service public en cas de grève.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 456, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gérard Vignoble une proposition de loi tendant à faciliter l'accès des publications associatives au régime des aides accordées à la presse.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 457, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. François d'Harcourt une proposition de loi tendant à adapter les structures commerciales au milieu rural.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 458, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Ambroise Guellec et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à l'aménagement du régime quiritaire.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 459, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Ambroise Guellec et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à l'exonération au titre de l'impôt sur le revenu des personnels navigants.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 460, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Ambroise Guellec et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à l'aménagement de la taxation des plus-values résultant de la cession des navires de commerce.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 461, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Ambroise Guellec et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à l'aménagement de la taxe professionnelle des entreprises armatoriales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 462, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative au droit de vote et à l'éligibilité des étrangers dans les élections municipales et prud'homales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 463, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Guy-Michel Chauveau et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à renforcer la protection des animaux domestiques et la lutte contre leurs maladies.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 464, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Louis Besson et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à mieux préserver les droits du débiteur et du créancier en cas de saisie immobilière.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 465, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Roger-Machart et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la liberté de reproduction des logiciels.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 466, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Maurice Louis-Joseph-Dogué et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'organisation régionale du tourisme dans les départements d'outre-mer.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 467, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Daniel Le Meur et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à la juste réparation des préjudices subis par les victimes de mesures arbitraires ou de violences en raison de leur action ou de leurs opinions anticolonialistes.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 468, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Pierre Sueur et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à lier la procédure de délivrance du permis de construire à celle des autorisations d'exploitation d'installation classée.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 469, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Louis Besson et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à créer un établissement public financier facilitant la mise en valeur du patrimoine forestier des collectivités locales et des établissements publics et concourant ainsi à la promotion de la « filière bois » en France.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 470, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

5

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Jack Queyranne un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 438).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 438 et distribué.

J'ai reçu de M. Alain Richard un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi des finances pour 1989, modifié par le Sénat.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 440 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Mazeaud un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi de M. Raymond Marcellin tendant à définir, délimiter et protéger le domaine public maritime naturel (n° 195).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 472 et distribué.

6

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par l'Assemblée nationale modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 442, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

7

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat autorisant l'approbation de l'avenant d'une convention fiscale du 28 juillet 1967 entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 439, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

8

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT.

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 441, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 15 décembre 1988, à quinze heures, première séance publique :

Eloge funèbre de Laurent Vergès ;

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi n° 433 portant diverses mesures d'ordre social ;

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi n° 442 modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN.

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du mardi 13 décembre 1988

Après l'ordre du jour publié au *Journal officiel* (Lois et décrets) du mercredi 14 décembre 1988, ajouter l'annexe suivante :

ANNEXE

*Questions orales inscrites à l'ordre du jour
du vendredi 15 décembre 1988*

Questions orales sans débat

N° 53. - M. Jean Briane interroge M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la politique qu'il entend suivre à l'égard des minorités linguistiques et culturelles.

N° 50. - Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parol du Gouvernement, sur la situation des personnes bénéficiaires de l'A.P.L. qui s'en trouvent privées dans la mesure où l'allocation est inférieure à 100 F par mois.

N° 54. - M. Jean Laurain appelle l'attention de M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parol du Gouvernement, sur le risque que fait courir au système français du don bénévole et gratuit du sang l'ouverture du marché intérieur européen à partir du 1^{er} janvier 1993. Il interroge le ministre sur le fait de savoir si celui-ci défendra l'éthique française du don gratuit du sang face à des pratiques tout à fait contradictoires dans certains pays européens.

N° 56. - M. Bernard Schreiner (*Yvelines*) demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement, de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement français sur la demande qui lui est faite par l'Etat italien de traiter dans des entreprises françaises une partie des déchets toxiques déchargés du bateau *Zannobia* à Gênes.

N° 47. - Mme Nicole Catala appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conclusions du troisième rapport du comité des usagers du Conseil national du crédit qui soulignent l'augmentation du nombre de chèques sans provision en 1987. Elle lui demande de vouloir bien faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour enrayer cette évolution.

N° 46. - M. Jean Royer attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur la nécessité d'établir un schéma autoroutier de l'agglomération tourangelle et lui demande les mesures qu'il compte prendre pour assurer l'indispensable coordination des études et des financements des différents projets qui font de l'Indre-et-Loire un véritable carrefour d'autoroutes à vocation transversale.

N° 48. - M. Lucien Richard attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, sur les modalités d'assujettissement à la taxe d'habitation des personnes âgées hébergées en maison de retraite. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre en vue d'étendre les dispositions d'exonération.

N° 49. - M. Jean-Marie Demange demande à M. le ministre de l'intérieur de lui préciser dans quels délais raisonnables un nouveau commissariat de police pourra être construit à Thionville.

N° 51. - M. Gilbert Gantier interroge M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur les conséquences de toute nature que comporte le recours à l'heure d'été.

N° 52. - M. Gérard Longuet demande à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt s'il compte faire bénéficier les producteurs de lait de Lorraine d'une partie des droits laitiers débloqués récemment par la Communauté.

N° 55. - M. Jean-Pierre Lapaire appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les problèmes posés sur le terrain par l'application des orientations définies en matière de structures foncières et d'installation des jeunes agriculteurs et lui demande s'il envisage de mettre à l'étude les modifications et aménagements des textes susceptibles de limiter au maximum les problèmes rencontrés, par exemple, dans le Loiret.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, Lois et Décrets, du 15 décembre 1988)

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE
(128 membres au lieu de 127)

Ajouter le nom de M. Gérard Léonard.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE
(13 au lieu de 14)

Supprimer le nom de M. Gérard Léonard.

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI N° 86-1067 DU 30 SEPTEMBRE 1986 RELATIVE À LA LIBERTÉ DE COMMUNICATION

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 14 décembre 1988, la commission mixte paritaire a désigné :

Président : M. Jean-Michel Belorgey.

Vice-président : M. Maurice Schumann.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. Jean-Jack Queyranne.

Au Sénat : M. Adrien Gouteyron.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU
PROJET DE LOI RELATIF AUX ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIÈRES ET PORTANT CRÉA-
TION DES FONDS COMMUNS DE CRÉANCES

Composition de la commission

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mercredi 14 décembre 1988 et par le Sénat dans sa séance du même jour, cette commission est ainsi composée :

Députés

Membres titulaires : MM. Dominique Strauss-Kahn, Raymond Douyère, François Colcombet, Jean Le Garrec, François Hollande, Arthur Dehaine, Michel Voisin. *Membres suppléants* : MM. Jacques Roger-Machart, Alain Bonnet, Alain Rodet, Jean-Louis Dumont, Jean Tardito, Jean-Pierre Delalande, Gilbert Gantier.

Sénateurs

Membres titulaires : MM. Louis Virapoullé, Jacques Larché, Jacques Oudin, René-Georges Laurin, Charles Jolibois, Michel Dreyfus-Schmidt, Charles Lederman. *Membres suppléants* : MM. Alphonse Arzel, Luc Dejoie, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Bernard Laurent, Paul Loridant, Paul Masson, Jacques Thyraud.

ABONNEMENTS

| EDITIONS | | FRANCE et outre-mer | ETRANGER | |
|----------|---|------------------------|----------|--|
| Codee | Titres | Francs | Francs | |
| | DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : | | | Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. |
| 03 | Compte rendu..... 1 an | 106 | 852 | |
| 33 | Questions..... 1 an | 108 | 564 | |
| 03 | Table compte rendu..... | 52 | 86 | |
| 03 | Table questions..... | 52 | 36 | |
| | DEBATS DU SENAT : | | | |
| 05 | Compte rendu..... 1 an | 89 | 535 | |
| 35 | Questions..... 1 an | 39 | 349 | |
| 05 | Table compte rendu..... | 52 | 81 | |
| 05 | Table questions..... | 32 | 52 | |
| | DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : | | | |
| 07 | Série ordinaire..... 1 an | 670 | 1 572 | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 10 Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 STANDARD GENERAL : (1) 40-58-76-00 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS |
| 27 | Série budgétaire..... 1 an | 203 | 304 | |
| | DOCUMENTS DU SENAT : | | | |
| 06 | Un an..... | 670 | 1 536 | |

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

